

+

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 4 mai 2020 à 20:00 h par visio conférence laquelle séance est enregistrée, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Isabelle Deland, Valérie Lafond et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin directrice générale et secrétaire-trésorière.

La mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20:00hrs.

Absents : Messieurs Léo Choquette et Jean-Sébastien Roy conseillers.

7314-05-2020
Ouverture de la
séance à huit clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que le ministre prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Lord appuyé par Patrick Wenning et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. »

7315-05-2020
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Michel Lord appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets ouvert.

7316-05-2020
Adoption des
procès-verbaux
du 6 et 23 avril
2020

Il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux du 6 et 23 avril 2020.

7317-05-2020
Adoption des
comptes à payer
du mois d'avril et
ratification des
comptes déjà payés

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois d'avril 2020 totalisant la somme de : 103,706.86\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois d'avril 2020 au montant de : 57,106.55\$.

Pour un total de comptes à payer de: 160,813.41\$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Période de
questions

Aucune question par courriel n'a été reçue du public.

7318-05-2020
Dépôt du rapport
sur l'implantation
d'un élevage
porcin et adoption
des conditions
pour le permis de
construction

Attendu que le comité formé de Mme Danielle Charbonneau, mairesse, Mme Valérie Lafond, conseillère et M. Patrick Wenning, conseiller ont déposé le rapport en regard avec l'implantation d'un élevage porcin sur le lot:4775974;

Attendu que le conseil municipal doit s'entendre sur les mesures d'atténuation exigibles à l'endroit de ce projet d'élevage porcin;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande à ce que le promoteur du projet se conforme aux mesures d'atténuation suivantes destinées à atténuer les inconvénients associés à ce projet avant l'obtention du permis de construction soit :

1.Le recouvrement de la structure d'entreposage : aucun couvert.

2.L'incorporation du lisier au sol : que l'épandage du lisier soit fait de manière à assurer, dans un délai de 24 heures, l'incorporation du lisier au sol chaque fois qu'il est possible de la faire sans nuire aux cultures, même sur le territoire d'une autre municipalité intéressée.

3.L'installation d'un écran brise-odeurs : que soit installé, à l'intérieur d'un an après la délivrance du permis, un écran brise-odeurs, sur 3 rangées de long sur une distance de 137 mètres en façade côté Est et 213 mètres côté Nord, destiné à diminuer substantiellement la dispersion des odeurs, que cette installation soit préparée par un professionnel accrédité pour les plans et devis et déposé à l'urbaniste de la municipalité, le tout au frais du propriétaire de l'élevage porcin.

4.Les équipements destinés à économiser l'eau : que les ouvrages ou bâtiments soient munis d'équipements destinés à favoriser l'économie de l'eau.

7319-05-2020
Adoption du
règlement 199-
2019-1

Règlement 199-2019-1
Modifiant l'article 16- Taux d'intérêt sur les arrérages 2020

Attendu qu'un avis de motion et dépôt du projet ont été donnés à la séance régulière du 6 avril 2020;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité adopte le règlement 199-2019-1 modifiant le règlement 199-2019 article 16-taux d'intérêt sur les arrérages 2020.

Article 16 se lisant comme suit :

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde exigible porte intérêt au taux annuel de 8%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 16 modifié comme suit :

À compter de l'adoption du règlement 199-2019-1 modifiant le règlement 199-2019, le 4 mai, la municipalité n'exigera aucun intérêt à partir de cette date pour les taxes de l'an 2020 et ce jusqu'au 30 septembre, par la suite tout solde sur les taxes de l'an 2020 portera intérêt au taux de 2% jusqu'au 31 décembre 2020.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Madame Danielle Charbonneau
Mairesse

Mme. Sylvie Larose Asselin
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

- 7320-05-2020**
Mandat Denicourt
arpenteur, rue
Marie-Renée
- Attendu que la municipalité doit terminer l'aménagement de l'extrémité de la rue Marie-Renée et qu'elle doit résoudre le problème d'accumulation d'eau à cet endroit;
- Attendu que la municipalité a eu l'accord des deux propriétaires afin de céder une servitude à la municipalité afin d'exécuter la canalisation appropriée;
- En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la dépense des travaux à exécuter et mandate Denicourt arpenteur pour borner la servitude.
- 7321-05-2020**
FNX-Innov 6^e
décompte Projet
station nautique
- Attendu que le conseil municipal par la résolution no. 7001-08-2019 a mandaté FNX-Innov pour les services professionnels du projet de stations nautiques sur le Richelieu en collaboration avec Tourisme Haut-Richelieu; et que les 4^e et 5^e décomptes progressifs ont été présentés;
- En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte la facture no. 381755 au montant de : 1253.81\$ incluant les taxes applicables à FNX-Innov représentant le 6^e décompte progressif.
- 7322-05-2020**
FNX-Innov Rang
St-Louis Travaux
civils
- Attendu que le conseil municipal par la résolution no. 6769-02-2019 a mandaté FNX-Innov pour les travaux civils-prolongement d'aqueduc du Rang Saint-Louis et qu'un 9^{ème} décompte progressif a été présenté;
- En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte la facture no. 381581 au montant de : 689.85\$ incluant les taxes applicables à FNX-Innov représentant le décompte progressif no. 9 tel que recommandé par Sébastien Moreau, ingénieur.
- 7323-05-2020**
Entente annuelle
USEP
- Considérant l'entente intermunicipale signée par la corporation municipale du village d'Henryville et la corporation municipale de la Paroisse de Saint-Sébastien relativement à la construction et à l'exploitation par fourniture de services de la part de la corporation municipale du village d'Henryville d'un système commun d'assainissement des eaux usées;
- Considérant que ladite entente a une durée de 20 ans (1991 à 2011);
- Considérant que l'entente se renouvelle par la suite automatiquement par période successive de 5 ans (2016) et (2021);
- Considérant que l'une des corporations municipales doit informer par courrier recommandé l'autre corporation six (6) mois avant l'expiration de la durée initiale ou de toute autre période de renouvellement;
- Considérant que la municipalité d'Henryville tient à aviser la municipalité de Saint-Sébastien qu'elle renouvelle ladite entente pour une période d'un (1) an à la fois;
- En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyé par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité;
- Que la municipalité d'Henryville avise la municipalité de Saint-Sébastien qu'elle ne renouvelle pas l'entente pour une durée de cinq (5) ans, mais qu'elle est disposée à renouveler pour une période d'une année à la fois.
- 7324-05-2020**
Vox Avocats
annulation
entente service
incendie avec la
municipalité de
Saint-Sébastien
- Attendu que la municipalité d'Henryville avait une entente concernant les effectifs humains avec la municipalité de Saint-Sébastien;
- Attendu que la municipalité d'Henryville a annulé ladite entente et qu'elle a requis les services de Vox Avocats;
- En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville acquitte le montant de 2051.16\$ à Vox Avocats.

7325-05-2020
Demande de
prolongation
d'embauche Mme
Nathalie Lemaire

Attendu que la municipalité a réintégré Mme Nathalie Lemaire, concierge au CLSC, dans ses fonctions jusqu'au 1^{er} mai 2020 par la résolution 7285-04-2020;

Attendu que Mme Lemaire a fait une demande auprès de la municipalité vue les circonstances exceptionnelles de la pandémie, elle désire continuer son travail jusqu'à une date indéterminée;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise Mme Nathalie Lemaire à garder ses fonctions de concierge jusqu'à une date ultérieure.

7326-05-2020
Demande de
commandite
Artysan
productions

Attendu que la municipalité d'Henryville a reçu une demande de commandite d'Artysan Productions;

Attendu que la municipalité a réservé au budget 2020 un montant de 2,000\$ pour ledit évènement;

Attendu que nous vivons présentement une situation de pandémie mondiale;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité subventionne l'évènement pour un montant de 2,000.\$ conditionnellement à ce que l'évènement ait lieu.

7327-05-2020
Demande
d'acquisition d'un
échafaud

Attendu que les employés de voirie ainsi que le concierge ont demandé à ce que le conseil autorise l'acquisition d'un échafaud lequel serait d'une grande utilité au Centre récréatif pour le lavage de vitres ou toute autre réparation qui nécessite un échafaud;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal est en accord avec l'acquisition de l'échafaud provenant de la Coop des Montérégiennes au montant de 1435.99\$ taxes incluses.

7328-05-2020
Demande de
remplacement de
lumières
d'avertissement

Attendu que le mécanisme des lumières d'urgence sur le camion 6 roues s'est brisé et que les employés de voirie demandent de faire l'acquisition d'une nouvelle installation;

Attendu que deux soumissions ont été demandées : Garage N.M. Patenaude au coût de 357.27\$ et Pièces d'Auto Bedford 482.90\$;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition de lumières d'urgence provenant de Garage N.M. Patenaude au coût de 357.27\$ incluant les taxes applicables.

7329-05-2020
Demande de
changement du
gear box du
biodisque

Attendu que l'opérateur de l'usine d'épuration des eaux usées nous a signifié qu'il y a lieu de remplacer le « gearbox » du biodisque;

Attendu que deux soumissions ont été demandées :
Atelier d'Usinage St-Hubert inc : 13,287.65\$ plus taxes (pièce uniquement)
Sycmec mécanique industrielle : 8,335.69\$ taxes incluses comprenant l'installation;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la dépense de 8 335.69\$ taxes incluses pour le changement du gearbox du biodisque provenant de SycMec mécanique industrielle et que la municipalité de Saint-Sébastien en soit avisée.

7330-05-2020
Confirmation de
la municipalité à
gérer le prêt
d'équipement aux
citoyens(loisirs)

Considérant que le CRSQV a obtenu une subvention de 31,300\$ du Secrétariat aux Aînés par l'entremise du programme de Soutien aux actions favorisant les saines habitudes de vie pour le projet d'animation des panneaux d'exercices 2019-2020 ayant comme fiduciaire Loisir et Sport Montérégie et bénéficiaire possible les municipalités rurales de la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant qu'un montant de 4,391.25\$ de cette subvention a été attribué à l'achat de matériel;

Considérant que le CRSQV a choisi de faire l'achat de 40 paires de raquettes et de bâton de marche qui seront prêtés gratuitement aux citoyens de la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant que le CRSQV a choisi de répartir le matériel dans quatre municipalités qui vont gérer les prêts aux citoyens, tenir les statistiques de location, assurer l'entretien du matériel et son entreposage;

Considérant qu'aucun financement n'est octroyé pour cette gestion;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville s'engage à gérer les prêts du matériel aux citoyens, en assurer l'entretien et l'entreposage.

**7331-05-2020
Demande de subvention « En Montérégie on bouge! »**

Attendu que la municipalité a expédié une demande de subvention dans le cadre de « En Montégégie on bouge! » pour l'acquisition de matériel de baseball et d'aménagement de l'aire de jeux;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil est en accord avec la demande de subvention et autorise la mairesse et la directrice générale à signer tout document relatif à cette demande.

**7332-05-2020
Demande de faire l'acquisition d'un plexiglass pour la réception**

Attendu la pandémie mondiale actuelle et pour la sécurité future de la secrétaire-réceptionniste;

Attendu qu'une demande avait été faite de sa part lors de la rencontre des employés afin qu'elle aille une protection à l'avant;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale à entreprendre les mesures nécessaires pour faire l'acquisition de plexiglass à la réception pour une installation permanente et en autorise la dépense.

Rapport du directeur des services incendie

Un rapport verbal a été émis.

Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

**7333-05-2020
Adoption du règlement 203-2020
Cours d'eau Rivière du Sud, branche 52**

Règlement 203-2020

Relatif à la taxation

Travaux d'entretien du cours d'eau Rivière du sud, branche 52

Attendu qu'un avis de motion et dépôt du projet ont été donnés à la séance régulière du 6 avril 2020;

Attendu que la MRC du Haut-Richelieu a expédié une facture au montant de 78,670.22\$ concernant la répartition du coût d'entretien du cours d'eau Rivière du Sud, branche 52;

Attendu que la municipalité adopte le règlement 203-2020 en regard avec la répartition des coûts et que la secrétaire-trésorière est autorisée à émettre des comptes de taxes complémentaires aux propriétaires concernés;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité adopte le règlement 203-2020 concernant les travaux d'entretien du cours d'eau Rivière du Sud, branche 52 et autorise la taxation complémentaire.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Danielle Charbonneau, mairesse

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

**7334-05-2020
Contrat abat-
poussière**

Attendu que des appels d'offres pour l'abat-poussière ont été expédiés par invitation à 2 fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu lundi 27 avril à 9 :45hrs;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat pour l'abat-poussière pour l'année 2020, plus bas soumissionnaire lequel est conforme aux Entreprises Bourget pour un montant de 7930.97\$\$ pour le chlorure de calcium liquide à .3449 cents/prix au litre sur une distance d'environ 8 kilomètres) incluant les taxes applicables.

Soumissionnaires : Somavrac : 8618.52\$
Entreprises Bourget : 7930.97\$

**7335-05-2020
Contrat balayage
de rues**

Attendu que des appels d'offres pour le balayage de rues ont été envoyés par invitation à 4 fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu lundi 27 avril à 10 :00hrs et que le calcul du plus bas soumissionnaire est établi selon la moyenne d'heures et de transport des trois dernières années;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat pour le balayage de rues à Balaye-Pro plus bas soumissionnaire lequel est conforme, au montant de 100.\$ (prix à l'heure) et 175.\$ pour le transport et excluant les taxes applicables.

Soumissionnaires : Balaye-Pro : 100.\$/hr. nettoyage 175.\$ pour le transport
:Entreprises Myrroy 120.\$/hr. nettoyage 240.\$ pour le transport

**7336-05-2020
Contrat fauchage
levée de chemins**

Attendu que des appels d'offres pour le fauchage de levée de chemins ont été envoyés par invitation à 3 fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu lundi 27 avril à 10:15hrs;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat de fauchage de levée de chemins à André Paris seul soumissionnaire lequel est conforme, pour un montant de 9310.\$ excluant les taxes, pour une distance de plus ou moins 50km pour deux coupes, la 1^{ière} coupe devant avoir lieu vers le 15 juin et la seconde vers le 15 août. Un bras télescopique est requis pour l'exécution du contrat.

**7337-05-2020
Contrat entretien
et fauchage
terrains
municipaux**

Attendu que des appels d'offres pour l'entretien et le fauchage de terrains municipaux ont été envoyés par invitation à 4 fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu lundi 27 avril à 10:30hrs;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat d'entretien et de fauchage de terrains municipaux à David Adams seul soumissionnaire lequel est conforme, pour un montant de 5500.\$ excluant les taxes applicables, comprenant le Parc des Copains, PM-2, terrain reliant les rues Grégoire et St-Jean-Baptiste, CLSC, Centre récréatif, le long de la piste cyclable entre les rues St-Jean-Baptiste et Champagnat, caserne de pompiers, USEP, les 3 entrées de village, le terrain au réservoir incendie, le Parc des Petits-Bonheurs et à l'arrière de l'Hôtel de ville jusqu'aux bornes.

**7338-05-2020
Contrat lignage
de rues**

Attendu que des appels d'offres pour le lignage de rues ont été envoyés par invitation à 4 fournisseurs;

Attendu qu'une soumission nous est parvenue en après-midi après le délai de l'heure du dépôt de 9:30hrs.;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des membres présents de retourner en soumission.

Monsieur Michel Lord, conseiller quitte son siège à 20 :36hrs.

**7339-05-2020
Contrat nivelage
de rues et
signalisation**

Attendu que des appels d'offres pour le nivelage de rues et signalisation ont été envoyés par invitation à 5 fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu lundi 27 avril à 11:00hrs;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat de nivelage de rues aux Entreprises Denexco laquelle est conforme, pour un montant de 120.72\$/hr. pour le rouleau compresseur vibrant incluant les taxes applicables et un montant de 149.47\$/hr. pour l'auto niveleuse avec peigne incluant les taxes applicables, la signalisation est incluse au prix à l'heure.

Entreprises Denexco: 120.72\$ Rouleau compresseur : 149.47\$ Auto niveleuse
MSA : 241.45\$ Rouleau compresseur : 252.95\$ Auto niveleuse

**7340-05-2020
Contrat
rechargement
d'accotements**

Attendu que des appels d'offres pour le rechargement d'accotements ont été envoyés par invitation à 4 fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu lundi 27 avril à 11:15hrs;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat de rechargement d'accotements à MSA seul soumissionnaire, lequel est conforme, pour un montant de : 63.06\$ la tonne taxes incluses.

**7341-05-2020
Contrat de
nettoyage de fossés**

Attendu que des appels d'offres pour le nettoyage de fossés ont été envoyés par invitation à 3 fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu lundi 27 avril à 11:30 hrs;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat de nettoyage de fossés à : André Méthé Transport, lequel est conforme.

: Camion 10 roues : 80\$/hr. Camion 12 roues : 95\$/hr.
: Pelle : 145\$/hr. Mini-pelle : 90\$/hr. Manœuvre : 35\$/hr.
: Unité mobile : 75\$/hr.
: Transport : 100\$/jour Laser : 40\$/jour

Entreprises Denexco : Camion 10 roues : 80\$/hr. Camion 12 roues : 95\$/hr.
: Pelle : 140\$/hr. Mini-pelle : 110\$/hr. Manœuvre : 65\$/hr.
: Mobilisation des équipements : 125\$/chacun

Monsieur Michel Lord, conseiller reprend son siège à 20 :42hrs.

7342-05-2020 Entretien halte routière	<p>Attendu que la municipalité a reçu une soumission pour faire l'entretien de la halte mémorial comprenant la coupe de gazon, découpage, arrosage et désherbage des fleurs une fois par semaine, lavage de la table, vidage de poubelles, ainsi que de ramasser les pommes;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat pour l'entretien de la halte mémorial à Mme. Sylvie Degongre pour un montant annuel de 750.00.\$ payable en deux versements : soit : le 31 juillet pour un montant de : 375.00\$ et le 15 octobre pour le deuxième versement de 375.00\$, conditionnel à ce que le désherbage soit fait durant toute la période estivale.</p>
7343-05-2020 Demande de remboursement 30 heures accumulées Rémi Drapeau	<p>Attendu que M. Rémi Drapeau, employé de voirie a dans sa banque d'heures accumulées 32.75hrs;</p> <p>Attendu que M. Rémi Drapeau a fait une demande au conseil municipal afin de lui rembourser trente (30) heures accumulées;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise le remboursement de trente heures à M. Drapeau.</p>
7344-05-2020 Achat d'une licence zoom professionnel	<p>Attendu que le conseil municipal se réunit en vidéoconférence due à la pandémie du Covid 19 et que l'utilisation de Zoom professionnel serait plus appropriée que celui à titre gratuit;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale à inscrire la municipalité à Zoom professionnel et autorise une dépense de 20.\$ par mois.</p>
Dépôt rapport du vérificateur et adoption des états financiers	<p>Suite à une rencontre par visioconférence dûe à la pandémie du Covid 19 tenue le 29 avril, le conseil municipal reconnaît le dépôt du rapport du vérificateur M. Jean-Yves Trottier de la Firme Raymond Chabot Grant Thornton ainsi que les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 et déposés séance tenante.</p>
7345-05-2020 Acquisition d'une pièce brisée à la PM-2	<p>Attendu que M. Patrick Barry opérateur de la PM-2 nous a fait mention qu'une pièce de la pompe s'est brisée et qu'il doit la faire réparer;</p> <p>Attendu qu'une soumission a été demandée pour la réparation à Pompes Doyon et que cette firme fait l'entretien de ladite pompe;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la dépense jusqu'à concurrence de 3,500.\$ conditionnel à ce que la soumission mentionne tous les détails de la réparation.</p>
7346-05-2020 Salaire cadres administratifs facturé à St-Sébastien	<p>Attendu que la directrice générale et la directrice générale adjointe de la municipalité ont fait du travail administratif concernant la préparation de l'entente pour le service incendie Henryville et St-Sébastien ainsi que plusieurs autres documents administratifs;</p> <p>Attendu que la municipalité d'Henryville a expédié une facture à la municipalité de St-Sébastien pour les frais administratifs de la directrice générale et de la directrice générale adjointe en regard avec ce travail;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Patrick Wenning, il est résolu que le conseil municipal demande à la municipalité de St-Sébastien d'acquitter la facture no 8 au montant de : 3579.78\$ pour le travail administratif accompli du 1^{er} octobre 2019 au 6 avril 2020.</p>
7347-05-2020 3^{ème} heures payée cadres pompiers	<p>Attendu qu'une demande a été formulée par les cadres pompiers afin d'uniformiser les trois heures payées lors d'incendie;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la 3^{ème} heure lors d'incendie soit payée aux trois cadres pompiers, et ce à partir du 4 mai 2020.</p>

Période de questions

Aucune question par courriel n'a été reçu du public.

**7348-05-2020
Levée de la séance**

Sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21:07 hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....

Sylvie Larose Asselin

.....
Danielle Charbonneau, mairesse

.....
*Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière*

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

